

REGLEMENT TOUR DES REMPARTS DE LA VILLE D'AVIGNON

1/ La Ville d'Avignon organise « Le Tour des Remparts de la Ville d'Avignon » Dimanche 29 mars 2020

2/ Des itinéraires différents sont prévus suivant les catégories. Le sol est dur, en goudron, dalles ou pavés. Les départs de toutes les courses seront donnés cours Jean Jaurès, les arrivées place de l'Horloge.

3/ L'épreuve est ouverte aux catégories suivantes :

CATEGORIES	
ECOLE ATHLETISME F/G : 2011 – 2012 – 2013	POUSSINS F/G : 2009 – 2010
BENJAMINS F/G : 2007 – 2008	MINIMES F/G : 2005 - 2006
CADETS F/G : 2003 – 2004	JUNIORS F/G : 2001 - 2002
ESPOIRS F/H : 1998 – 1999 – 2000	SENIORS F/H : 1986 à 1997
MASTERS 0 : 1981 à 1985	MASTERS 1 : 1976 à 1980
MASTERS 2 : 1971 à 1975	MASTERS 3 : 1966 à 1970
MASTERS 4 : 1961 à 1965	MASTERS 5 : 1956 à 1960
MASTERS 6 : 1951 à 1955	MASTERS 7 : 1946 à 1950
MASTERS 8 : 1941 à 1945	MASTERS 9 : 1936 à 1940
MASTERS 10 : 1931 à 1935	

4/ Programme :

- 13h45 échauffement collectif (école athlétisme/poussins) dans le square Agricol Perdiguier
- 14h épreuve Ecole Athlétisme / Poussins 1 km m non chronométrée, sans classement individuel. Aucun suiveur n'est accepté.
- Remise de récompense : attribution du challenge scolaire
- Village Athlé animé par le comité de Vaucluse d'athlétisme de 13h à 16h30 dans le square Agricol Perdiguier pour les enfants de 5 à 12 ans
- 14h45 échauffement collectif (benjamins à masters) dans le square Agricol Perdiguier
- 15h courses simultanées Benjamins-Minimes (3 km) + Cadets à Masters (avec 2 parcours proposés 5 km et 11 km). Aucun suiveur n'est accepté.
- 16h remise des récompenses

5/ **Les concurrents devront obligatoirement présenter :**

licence FFathlétisme : Compétition, Santé-Loisir, Option Running, Pass Running, Pass J'aime Courir

ou

licence d'une fédération agréée suivante : FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail, UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique), FCD (Fédération des Clubs de Défense), FFSA (Fédération Française du Sport Adapté), FFH (Fédération Française Handisport), FSPN (Fédération Sportive de la Police Nationale), ASPTT, FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France)

ou

certificat médical (en langue française) de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de la course.

Les licences doivent être en cours de validité à la date de la manifestation

Autorisation manuscrite parentale dûment signée pour les concurrents mineurs non licenciés FFA (voir modèle suivant) : « je soussigné(e)..... agissant en qualité de père/mère/tuteur(trice) autorise à participer au Tour des Remparts de la Ville d'Avignon dimanche 29 mars 2020 et accepte l'utilisation des images prises à cette occasion, sur lesquelles il (elle) pourrait apparaître »

6/ Droit d'inscription : aucun. Les inscriptions sont gratuites pour toutes les catégories

Aucune inscription par téléphone ou par courrier ! Aucune inscription le jour de la course !

Inscriptions en ligne sur KMS.fr du 1^{er} décembre 2019 au 28 mars 2020

Inscriptions au Département Sports et Loisirs de la ville d'Avignon (74 bd Jules Ferry – 2^{ème} étage) les 25, 26, 27, 28 mars de 9h à 12h et 14h à 17h

7/ Infos :

<http://evenements.avignon.fr>

Téléphone : 04 90 16 31 60

adresse mail : tourdesrempartsdelavilledavignon@mairie-avignon.com

Facebook

8/ Remise de dossards :

Département Sports et Loisirs (74 bd Jules Ferry – 2^{ème} étage) les 25, 26, 27, 28 mars de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le jour même place de l'Horloge de 9h à 14h30

9/ Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route. La circulation des véhicules ne sera pas interdite sur l'ensemble du parcours, mais ralentie ou brièvement interrompue le temps du passage des coureurs.

10/ Assurance et responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL.

11/ Assurance dommages corporels : sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

12/ Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation, bien que couverte par une assurance en responsabilité civile, décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de défaillance physique, immédiate ou future, consécutive à un mauvais état de santé. Pour les moins de 18 ans non licenciés FFA, l'autorisation parentale manuscrite et signée est obligatoire.

13/ Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

14/ Des contrôles antidopage sont susceptible d'être effectués.

15/ Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques ...) sur les parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque zone de ravitaillement et doivent être impérativement utilisées. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

16/ Les décisions du comité d'organisation seront sans appel, conformément au règlement en vigueur à la FFA.

17/ Les dossards doivent être portés impérativement devant, sur le maillot, sous peine de disqualification.

18/ Un challenge du Nombre est mis en place pour les écoles primaires d'Avignon. L'établissement désigné vainqueur est celui ayant le plus fort taux de participation : nombre de coureurs arrivés/nombre total d'élèves de l'école.

19/ Un challenge du Nombre est mis en place pour les collèges d'Avignon. L'établissement désigné vainqueur est celui ayant le plus fort taux de participation : nombre de coureurs arrivés/nombre total d'élèves du collège..

20/ Un challenge par équipe « Entreprises » et un challenge par équipe « Clubs sportifs » sont mis en place. Les équipes doivent être constituées de 3 à 5 coureurs dont au moins une femme.

21/ Les concurrents acceptent que leur nom soit inscrit sur la fiche de résultats et autorisent l'utilisation des images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation.